

Comité sénatorial APPA du 26 mars 2018
Projet de loi C-45 (Cannabis)
Suivi de la GRC

QUESTION

Le sénateur Patterson : À ce sujet, certainement, on a souligné l'importance de l'éducation des jeunes et d'autres membres de la collectivité dans ce projet de loi, lequel pourrait faciliter l'accès à la marijuana dans les collectivités nordiques.

Le gouvernement fédéral a prévu des sommes pour l'éducation dans son budget, je crois, en plus des plans pour mettre en œuvre le projet de loi.

Y a-t-il des fonds qui ont été affectés à la GRC à des fins d'éducation publique? J'en connais un peu sur les pressions financières exercées sur la GRC à l'heure actuelle et je vous félicite d'avoir souligné le besoin de se concentrer sur l'éducation qui, je le répète, a fait écho dans les collectivités.

Aurez-vous des ressources supplémentaires pour répondre aux incidences importantes qui, selon les collectivités nordiques, se feront sentir sur les populations déjà vulnérables?

M. Daroux : Merci de la question. Oui, nous consacrerons des ressources supplémentaires à l'éducation. Nous reconnaissons, cependant, que ces ressources ne peuvent pas simplement demeurer à Ottawa. Nous devons tendre la main aux collectivités avec lesquelles nous avons établi une relation, ce qui facilite la transmission du message.

En outre, à mon avis, lorsque nous parlons d'éducation, c'est une chose d'avoir un secteur du gouvernement qui parle de certains des problèmes liés à la toxicomanie, mais il est encore plus important de commencer à travailler en étroite collaboration avec les systèmes scolaires, le système de la santé et également les administrations locales afin de transmettre le même message aux enfants, particulièrement à nos jeunes, qu'il vienne de parents, de l'école ou d'un agent de la GRC.

Pour répondre à votre question, oui, nous consacrerons des ressources supplémentaires, mais nous allons également nous concentrer, particulièrement à l'échelle nationale, sur des messages de collaboration provenant de sources multiples afin de fournir de l'éducation aux jeunes et aux parents.

Le sénateur Patterson : Pouvez-vous nous fournir de l'information et des détails précis sur les ressources supplémentaires que vous avez mentionnées?

M. Daroux : Nous pouvons obtenir ces détails, et je vais vous les transmettre.

Comité sénatorial APPA du 26 mars 2018
Projet de loi C-45 (Cannabis)
Suivi de la GRC

RÉPONSE

La GRC a obtenu de nouvelles ressources pour appuyer les efforts déployés par Santé Canada en vue d'élargir la portée de la campagne d'éducation et de sensibilisation du public à l'intention des Canadiens avant la légalisation anticipée du cannabis dans l'ensemble du pays.

Ces ressources comprennent du personnel et du financement supplémentaire pour les Services de police contractuels et autochtones (SPCA), lesquels s'occuperont de créer des documents pour sensibiliser la population aux conséquences, notamment dangereuses, de l'utilisation et de l'abus de cette substance du point de vue de la police, surtout en ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies. Ces ressources renforceront le soutien collaboratif pour les initiatives divisionnelles/communautaires axées sur les collectivités nordiques et éloignées.

Les documents sont diffusés sur les médias sociaux et le site Web de la GRC, mais aussi remis en personne lors de démarches auprès des collectivités, partenaires et autres intervenants. De l'information et des ressources pour les jeunes sont disponibles sur le site du Centre de prévention du crime chez les jeunes (des Services nationaux à la jeunesse des SPCA), véritable mine de renseignements pour ceux et celles qui interviennent auprès des jeunes (dans les professions policière et enseignante notamment), et pour les jeunes eux mêmes, y compris des messages de prévention de la criminalité à la fois factuels et adaptés à l'âge et à la culture. Le matériel de prise de contact et sensibilisation comprend des affiches, des plans de leçons, des fiches, des autoévaluations, des vidéos, et des activités en ligne.

En outre, depuis que la GRC a implanté en décembre 2013 sa stratégie contre la conduite avec facultés affaiblies, elle a tenu 11 journées de répression et sensibilisation intensives à l'échelle nationale pour faire prendre conscience à la population des dangers et autres conséquences de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue. Plus de 652 000 véhicules sont passés par les barrages de la GRC, et plus de 5 000 mesures de répressions ont été prises contre des conducteurs aux facultés affaiblies – rien que pendant ces 11 jours.

Comité sénatorial APPA du 26 mars 2018

Projet de loi C-45 (Cannabis)

Suivi de la GRC

QUESTION

Le sénateur Christmas : Est-ce que les policiers des Premières Nations participeront à la formation qui sera dispensée relativement à cette loi?

M. Daroux : On est en train de mettre sur pied la formation en prévision de l'adoption du projet de loi. Bien sûr, il pourrait y avoir des modifications du projet de loi ou des complexités connexes que nous ne pouvons pas prévoir, mais nous préparons la formation de notre mieux.

Nous travaillons non seulement au sein de la GRC elle-même, mais également avec d'autres services de police afin de lancer une formation normalisée partout au pays. Nous continuons d'aller de l'avant du mieux que nous le pouvons à l'heure actuelle et nous continuerons d'aller de l'avant selon l'échéancier qui nous est donné.

Le sénateur Christmas : En vertu du projet de loi complémentaire, le projet de loi C-46, une des modifications proposées est d'imposer le dépistage obligatoire d'alcool. Je présume que les policiers des Premières Nations participeront également à cette formation.

M. Daroux (et non La sénatrice Tardif) : Cela dépasse un peu mes compétences; je peux trouver quelqu'un qui peut mieux vous répondre. La formation se fera à l'échelle nationale et sera offerte à tous les policiers au pays.

RÉPONSE

Des consultations ont lieu entre Sécurité publique Canada et les services de police des Premières Nations afin de définir leur situation actuelle. La GRC créera un programme de formation, qui portera entre autres sur la salive (une fois le choix des dispositifs arrêté), qui sera offert à tous les services de police, y compris les services de police des Premières Nations. Les contrôles routiers obligatoires proposés dans le projet de loi C-46 ne concernent que les alcootests, pour lesquels une formation est déjà donnée au moyen des plateformes existantes.